



Conseil économique et social

Distr. générale
21 février 2023

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dix-neuvième session

Bangkok et en ligne, 15-19 mai 2023

Point 4 h) de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission : commerce, investissement, entreprises et innovation commerciale

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa dix-huitième session

Résumé

On trouvera dans le présent document le rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa dix-huitième session tenue à Bangkok et en ligne, les 7 et 8 décembre 2022.

Lors de cette dix-huitième session, le Conseil d'administration a passé en revue les activités menées et les résultats obtenus par le Centre au cours de la période allant de décembre 2021 à novembre 2022. Il a également examiné le projet de plan stratégique du Centre pour 2023-2027 et le programme de travail proposé pour répondre aux priorités et aux besoins actuels de ses États membres. Les États membres ont sollicité l'appui du Centre et fait des propositions concrètes quant aux activités communes à entreprendre en 2023. Le Conseil d'administration a adopté le projet de programme de travail du Centre pour 2023.

Le Conseil d'administration a prié le Centre de continuer de fournir des conseils stratégiques répondant à la demande et d'apporter un soutien grâce à des travaux analytiques et à des activités de renforcement des capacités, en vue d'améliorer les systèmes d'innovation nationaux, les innovations techniques et le transfert, l'adoption et la diffusion des technologies et de promouvoir la coopération technologique régionale en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Il a également adopté le projet de plan stratégique du Centre (2023-2027) qui sera mis en œuvre en coopération avec les États membres.

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Les décisions ci-après, adoptées par le Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) :

Décision 1

Le Conseil d'administration demande au Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie de continuer de fournir des conseils stratégiques répondant à la demande et d'apporter un soutien grâce à des travaux analytiques et à des activités de renforcement des capacités, en vue d'améliorer les systèmes d'innovation nationaux, les innovations techniques et le transfert, l'adoption et la diffusion des technologies, et de promouvoir la coopération technologique régionale en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

Décision 2

Le Conseil d'administration invite ses membres non contributeurs à envisager de verser des contributions volontaires au Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie. Les autres membres pourraient souhaiter accroître leur niveau de soutien afin de renforcer les activités du Centre et sa viabilité à long terme. Les niveaux indicatifs de la contribution annuelle sont de 30 000 dollars pour les pays en développement et de 5 000 dollars pour les pays les moins avancés.

Décision 3

Le Conseil d'administration invite les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à envisager le financement de nouveaux projets de coopération technique ou à fournir un soutien en nature au Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie en vue d'accroître le niveau et la portée de ses activités de renforcement des capacités.

Décision 4

Le Conseil d'administration invite les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à envisager de mettre à disposition, sous forme de prêts non remboursables, des experts nationaux dans les domaines visés par le mandat pour qu'ils participent aux travaux du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie. Un arrangement de ce type permettrait aux experts de renforcer leurs capacités grâce à leur expérience au Centre, ce qui pourrait être bénéfique à leur retour dans leur pays d'origine. Il pourrait également favoriser la coopération Sud-Sud.

Décision 5

Le Conseil d'administration adopte le projet de plan stratégique du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (2023-2027) en vue de sa mise en œuvre en coopération avec les États membres du Centre, conformément à l'avis des membres et aux discussions qui ont eu lieu pendant la dix-huitième session du Conseil d'administration.

Décision 6

Le Conseil d'administration adopte le projet de programme de travail du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie pour 2023 (voir ESCAP/APCTT/GC/2022/1, annexe III).

Décision 7

Le Conseil d'administration demande au Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie d'inclure dans le rapport sur les travaux de sa dix-huitième session les propositions concrètes dans les domaines de coopération avec le Centre présentées par les membres ainsi que par les observateurs(trices).

Décision 8

Le Conseil d'administration demande au secrétariat de tenir compte des recommandations de la Conférence internationale sur l'innovation, le transfert de technologie et la coopération pour faire face aux changements climatiques lors de la conception de ses activités futures.

Décision 9

Le Conseil d'administration décide que sa dix-neuvième session se tiendra en Ouzbékistan au cours du dernier trimestre de 2023.

II. Compte rendu des travaux**A. Rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2021 à novembre 2022 (point 2 de l'ordre du jour)**

2. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2021 à novembre 2022.

3. Le Conseil d'administration a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités du Centre.

4. Plusieurs représentant(e)s ont remercié le Centre de sa coopération et des activités qu'il a menées au cours de la période considérée dans les domaines pertinents de la coopération technique et du transfert de technologie.

B. Rapport sur la situation administrative et financière du Centre, y compris la mobilisation des ressources pour les projets ou activités à venir (point 3 de l'ordre du jour)

5. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur la situation administrative et financière du Centre, y compris la mobilisation des ressources pour les projets ou activités à venir. Le Conseil d'administration a pris note du rapport.

6. Le Conseil d'administration a remercié les États membres qui avaient versé des contributions volontaires annuelles au Centre.

7. Le (la) représentant(e) de la Malaisie a suggéré de ne pas rendre obligatoire l'augmentation des contributions volontaires à 7 000 dollars pour les pays les moins avancés et à 30 000 dollars pour les pays en développement car tous les pays se remettaient de la pandémie de coronavirus (COVID-19).

8. Le (la) représentant(e) de la République de Corée a affirmé que son pays soutiendrait les activités du Centre en 2023 en maintenant le même niveau de contributions annuelles volontaires.

9. Le (la) représentant(e) du Népal a demandé que le Centre fournisse une lettre pour initier l'envoi des contributions volontaires annuelles au Centre. Le (la) représentant(e) a suggéré que la contribution volontaire minimale soit fixée à 5 000 dollars.

C. Présentation du plan stratégique du Centre (point 4 de l'ordre du jour)

10. Le Conseil d'administration était saisi du projet de plan stratégique du Centre (2023-2027). Le Conseil d'administration a envisagé de mettre en œuvre le plan stratégique en coopération avec les États membres.

11. Plusieurs représentant(e)s ont remercié le Centre des efforts qu'il a déployés dans la préparation du projet de plan stratégique, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa dix-septième session.

12. Le (la) représentant(e) de l'Inde a suggéré que le plan stratégique reste flexible, conformément aux statuts du Centre et qu'il inclue la promotion du transfert de technologie à la demande et la priorité accordée aux technologies climatiques.

13. Le (la) représentant(e) de la République de Corée a recommandé que le Centre se concentre sur un ou deux thèmes par an. Il (elle) a suggéré que le Centre détermine le domaine le plus prioritaire du plan stratégique en fonction des demandes des États membres.

14. Le représentant de l'Indonésie, tout en se félicitant du plan stratégique, a demandé au Centre de se concentrer sur les domaines de l'eau propre et des technologies d'énergie renouvelable qui étaient très importants pour l'Indonésie.

15. Le (la) représentant(e) de la Thaïlande a souligné les synergies potentielles entre l'orientation du plan stratégique du Centre sur les technologies climatiques et celui du Centre-Réseau des technologies climatiques.

16. Le représentant de la République islamique d'Iran a suggéré que le plan stratégique permette de faire face à de futurs défis imprévus, comme la pandémie de COVID-19.

17. Le secrétariat a pris note de toutes les suggestions faites par les États membres et indiqué qu'il partagerait le plan stratégique final dans les 10 jours suivants.

D. Projet de programme de travail pour 2023 (point 5 de l'ordre du jour)

18. Le Conseil d'administration était saisi du projet de programme de travail du Centre pour 2023.

19. Les représentant(e)s des États membres du Conseil d'administration et les observateurs(trices) ont fait part de leurs priorités dans le domaine de la technologie et de l'innovation et proposé que le Centre examine les propositions à la lumière de ses priorités, en fonction de la conformité desdites propositions avec son mandat et des ressources disponibles.

20. Le (la) représentant(e) du Bangladesh a proposé des activités conjointes avec le Centre, notamment : la création d'une pépinière technologique au sein du Conseil bangladais de la recherche scientifique et industrielle et le renforcement des capacités du laboratoire de recherche génomique et de l'institut des sciences et technologies alimentaires afin d'accroître la productivité des cultures et la conservation des aliments par l'innovation et l'utilisation des technologies. Grâce au Centre, les États membres pourraient échanger des technologies et mettre en commun des connaissances afin d'améliorer la productivité des cultures et d'assurer la sécurité et la sûreté alimentaires.

21. La représentante de la Chine a proposé que le Centre renforce sa coopération avec l'Académie de l'information scientifique et technique du Yunnan dans le cadre des activités clefs telles que l'invitation de jeunes scientifiques d'Asie du Sud et du Sud-Est à participer au « China InnoTour » pour les jeunes scientifiques d'Asie du Sud et du Sud-Est. Elle a également proposé d'inviter le Centre à participer au neuvième Forum sur les nouvelles énergies du Sommet de l'Asie orientale et à la troisième Conférence pour l'Asie du Sud et du Sud-Est sur la mise en relation de partenaires pour le transfert de technologie.

22. Le (la) représentant(e) de l'Inde a proposé que son pays participe à des programmes de renforcement des capacités et de coopération technique pour le développement de nouvelles technologies, notamment l'énergie géothermique, l'énergie des océans et le stockage de l'énergie.

23. Le représentant de l'Indonésie a indiqué que l'Agence nationale de la recherche et de l'innovation de son pays menait des travaux de recherche et d'innovation pour trouver des solutions aux effets des changements climatiques dans quatre domaines : l'alimentation, l'énergie, la santé et l'environnement. Il a indiqué qu'au cours de l'année à venir, l'Indonésie demanderait au Centre de lui fournir une assistance dans ces domaines.

24. Le représentant de la République islamique d'Iran a proposé que son pays offre des cours de formation professionnelle en technologie aux chercheurs et au personnel universitaire. Il a aussi proposé que le pays organise des ateliers d'experts et des expositions en coopération avec le Centre et ses États membres afin de renforcer et de promouvoir le renforcement des capacités en matière de technologie et d'innovation et l'assistance technique. Il a également fait part d'une proposition visant à faciliter le transfert de technologie et la commercialisation de produits fondés sur le savoir aux États membres du Centre dans les domaines des énergies renouvelables, de l'industrie chimique et des télécommunications.

25. Le (la) représentant(e) de la Malaisie a proposé que le Centre se concentre sur les programmes de renforcement des capacités afin de renforcer la résilience en matière de sécurité alimentaire, de lutter contre les problèmes liés aux changements climatiques et à la sécurité hydrique par des pratiques durables, d'accélérer l'adoption des technologies vertes et de renforcer la sensibilisation aux questions d'environnement, de société et de gouvernance grâce aux applications technologiques. Le (la) représentant(e) a également suggéré de mettre l'accent sur des domaines importants tels que la sécurité alimentaire, les biotechnologies, les nanotechnologies, les matériaux de pointe et les technologies de la santé, car tous ces domaines contribuaient à la réalisation des objectifs de développement durable.

26. Le (la) représentant(e) du Népal a proposé de coopérer dans les domaines suivants : le renforcement du centre d'incubation public existant, l'établissement de liens avec les centres d'incubation universitaires et les centres de recherche-développement privés, le partage d'expériences, l'organisation d'une visite d'étude dans des centres d'innovation nationaux et des centres de mise au point de produits et de recherche dans d'autres pays, le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles en vue de la création et de la mise en service du centre national pour l'innovation, dans le cadre de l'amélioration de la qualité des produits et de la gestion organisationnelle et la réalisation d'activités conformes à la mise en œuvre de la politique de 2019 en matière de science, de technologie et d'innovation en lien avec les changements climatiques et les objectifs de développement durable.

27. Le représentant du Pakistan a proposé que le Centre intègre le Pakistan dans le programme de travail pour 2023, en particulier l'évaluation de la pollution atmosphérique dans les villes pakistanaises. Il a proposé les domaines de coopération suivants, associant des institutions, des scientifiques et des ingénieurs pakistanais : la création d'un centre d'innovation scientifique et technologique, la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités en vue du lancement de centres d'incubation d'entreprises technologiques, de centres d'innovation et de start-up, l'organisation de formations à destination des entrepreneurs, la réduction de l'écart entre les centres d'innovation des États membres, l'établissement de liens entre le monde universitaire et l'industrie par l'intermédiaire des centres d'innovation, la fourniture d'une assistance technique et le transfert de technologie et l'exécution de projets de recherche conjoints dans des domaines liés aux technologies émergentes pour le développement industriel.

28. La représentante des Philippines a proposé que le Centre continue d'organiser des activités de renforcement des capacités et de formation ou des forums sur les meilleures pratiques pour soutenir la commercialisation des technologies et des innovations, des activités de transfert de technologie et des activités de renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises, des hauts responsables politiques et des parties prenantes concernées en matière d'information sur les marchés, notamment l'accès aux bases de données sur les marchés des autres pays membres. Elle a suggéré que le Centre fournisse une assistance en matière d'information réglementaire sur la commercialisation internationale des technologies, établisse des collaborations permettant de promouvoir les technologies générées ou financées par le Ministère des sciences et de la technologie et facilite le partage d'informations sur les modèles de transfert de technologie ou les cadres politiques qui ont été efficaces dans d'autres États membres afin de renforcer les partenariats et la collaboration au niveau régional.

29. Le (la) représentant(e) de la République de Corée a proposé d'organiser un atelier de partage des connaissances en ligne sur la recherche-développement et l'innovation afin d'aborder les questions sociales locales telles que la transition énergétique par l'intermédiaire d'une coopération avec le Centre et ses États membres dans un cadre financièrement viable. L'atelier proposé vise à promouvoir l'apprentissage mutuel, déterminer des possibilités de coopération entre les acteurs de l'innovation et encourager la participation active des différentes parties prenantes dans le développement de solutions technologiques et novatrices.

30. Le (la) représentant(e) de la Thaïlande a demandé la coopération du Centre pour une proposition d'alliance régionale de centres de transfert et d'adoption de technologies, défendue par le Ministère de la science et de la

technologie du Viet Nam et élaborée dans le cadre d'un projet régional soutenu par la CESAP. L'objectif de la proposition était d'aider les petites et moyennes entreprises à renforcer leurs capacités dans des domaines liés à la technologie, notamment le transfert et l'adoption, l'accessibilité, l'état de préparation, les feuilles de route et la prospective, dans le but à long terme d'améliorer la productivité et la qualité de leurs produits, leur réseau régional et leur part de marché.

31. Le (la) représentant(e) de l'Ouzbékistan a proposé que son pays travaille conjointement avec le Centre, en se concentrant sur les domaines de coopération suivants avec les États membres : sécurité alimentaire et agriculture, technologies de gestion de l'eau et technologies liées aux changements climatiques.

32. La représentante du Centre-Réseau des technologies climatiques a suggéré de formaliser son partenariat avec le Centre par une lettre d'accord en vue de fournir un cadre de coopération et de faciliter la collaboration. Elle a proposé l'organisation d'une manifestation parallèle conjointe lors de la Semaine Asie-Pacifique du climat, qui se tiendra dans le contexte de la Convention-cadre sur les changements climatiques de 2023 et une initiative conjointe visant à promouvoir la diffusion des technologies climatiques dans la région du Pacifique.

E. Principales conclusions des débats tenus lors de la Conférence internationale sur l'innovation, le transfert de technologie et la coopération pour faire face aux changements climatiques, tenue le 6 décembre 2022 (point 6 de l'ordre du jour)

33. Dans son résumé, le Président a présenté les principales conclusions des débats tenus lors de la Conférence internationale sur l'innovation, le transfert de technologie et la coopération pour faire face aux changements climatiques, tenue le 6 décembre 2022 (voir annexe II).

34. Le Conseil d'administration a pris note des principales conclusions des discussions tenues lors de la Conférence.

F. Dates et lieu de la dix-neuvième session du Conseil d'administration (point 7 de l'ordre du jour)

35. Le Conseil d'administration a examiné les dates et lieux possibles pour sa dix-neuvième session, prévue en 2023.

G. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

36. La Directrice du Centre a informé le Conseil d'administration que le rapport de sa dix-huitième session serait présenté par le Président à la CESAP à sa soixante-dix-neuvième session, qui se tiendrait à Bangkok en mai 2023.

37. La Directrice du Centre a également informé le Conseil d'administration que l'élection au Conseil pour la période 2023-2026 aurait lieu lors de la soixante-dix-neuvième session de la CESAP en mai 2023. Le secrétariat contacterait les États membres pour leur demander de nommer des candidates et des candidats à l'élection au Conseil d'administration en temps voulu.

38. La Commission a adopté sa résolution 78/1 à sa soixante-dix-huitième session, tenue en mai 2022. On y trouve des orientations précieuses pour aligner le programme de travail du Centre sur les technologies nouvelles et

émergentes, y compris les technologies de la quatrième révolution industrielle, afin d'accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

39. Le Centre était en train d'organiser une réunion sur le thème « Promouvoir la coopération régionale dans le domaine des technologies nouvelles et émergentes pour parvenir au développement durable ». Elle aurait lieu lors de la première session du Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale, qui se tiendrait à Bangkok et en ligne du 22 au 24 février 2023. Lors de la session, le Centre présenterait un aperçu des activités de renforcement des capacités et de soutien technique fournies aux États membres au cours de la période 2020-2022.

40. En 2023, la CESAP réalisera une évaluation indépendante du Centre afin de s'assurer de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales, conformément à sa résolution 71/1. Au cours de cet exercice d'évaluation, le soutien et la coopération des chargés de liaisons du Centre dans les pays et des principales parties prenantes des États membres seront essentiels.

41. En 2022, le Centre a régulièrement collaboré de manière proactive avec les chargés de liaison des États membres dans le cadre de diverses questions programmatiques. Le Centre souhaite institutionnaliser ce processus et continuer à organiser des réunions régulières en vue de partager des conseils et de travailler conjointement avec tous les membres du Conseil d'administration.

H. Adoption du rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa dix-huitième session (point 9 de l'ordre du jour)

42. Le Conseil d'administration a adopté le présent rapport le 8 décembre 2022.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

43. Le Conseil d'administration a tenu sa dix-huitième session à Bangkok et en ligne les 7 et 8 décembre 2022. La Directrice du Centre a prononcé le discours de bienvenue et le Président du Conseil d'administration et Directeur général du Bureau national pour la mise en œuvre de l'innovation et le transfert de technologie du Ministère du développement innovant de l'Ouzbékistan, M. Olimjon Alijonovich Tychiev, a prononcé une allocution de bienvenue. Le Co-Secrétaire du Département de la recherche scientifique et industrielle du Ministère indien de la science et de la technologie, M. Surinder Pal Singh, a prononcé un discours au nom du pays hôte et de l'ancien Président du Conseil d'administration. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution spéciale lors de la session d'ouverture.

44. La Directrice du Centre a souhaité la bienvenue aux représentant(e)s participant à la dix-huitième session du Conseil d'administration. Elle a souligné que l'on reconnaissait de plus en plus que les technologies jouaient un rôle central pour aider les États membres à atteindre des niveaux de durabilité plus élevés. À cette fin, le Centre pourrait jouer un rôle important en aidant les États membres à accéder aux technologies prioritaires afin de relever les multiples défis auxquels la région fait face. La Secrétaire exécutive a déclaré que le Centre attendait avec impatience de recevoir les recommandations et les suggestions du Conseil d'administration sur la manière

dont le Centre pourrait jouer le rôle d'agent du changement dans la région en faisant progresser le programme technologique pour faire face aux changements climatiques et atteindre les objectifs de développement durable.

45. Dans son discours d'ouverture, le Président du Conseil d'administration et Directeur général du Bureau national pour la mise en œuvre de l'innovation et le transfert de technologie du Ministère du développement innovant de l'Ouzbékistan a indiqué que les problèmes liés aux changements climatiques pouvaient être résolus en améliorant le renforcement des capacités, en exploitant les technologies émergentes et en renforçant la coopération technologique transfrontière. Il était donc nécessaire d'arrêter les priorités dans les domaines clés du développement, en soutenant l'innovation technologique et en élargissant le champ d'application des nouvelles technologies, en renforçant les incitations politiques, en facilitant l'établissement de liens avec les mécanismes financiers et en créant des réseaux pour le transfert de technologie.

46. Dans son discours d'ouverture, le Co-Secrétaire du Département de la recherche scientifique et industrielle du Ministère indien de la science et de la technologie a noté que les technologies émergentes, y compris les énergies propres et les technologies de la quatrième révolution industrielle, pouvaient être considérées comme prioritaires et intégrées par les États membres pour répondre aux problèmes et défis locaux. Il a proposé que le Centre concentre ses travaux sur les technologies émergentes et novatrices, notamment les énergies propres et les technologies de la quatrième révolution industrielle, pour faire face aux changements climatiques. Il a noté que le Centre pourrait renforcer la capacité des États membres à adopter et à étendre les solutions technologiques novatrices et abordables disponibles dans la région pour relever des défis spécifiques.

47. La Secrétaire exécutive a souligné que les pays de la région auraient besoin de mesures transformatrices pour exploiter les technologies novatrices afin de relever les défis liés au développement durable et aux changements climatiques. Elle a souligné l'importance de concerter les efforts afin de relever les défis de l'application des technologies à tous les stades, notamment l'innovation, l'incubation, la mise à l'échelle, le transfert, l'adoption et la diffusion. Elle a noté que pour garantir un accès équitable aux technologies novatrices, il faudrait que les politiques et systèmes d'innovation suivent une approche inclusive et multipartite.

B. Participation

48. Les représentantes et représentants des 10 pays membres du Conseil d'administration ci-après ont participé à la session : Bangladesh ; Chine ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Népal ; Ouzbékistan ; Pakistan ; République de Corée et Thaïlande. Les représentant(e)s du Japon, de la Malaisie et des Philippines, ainsi que du Centre-Réseau des technologies climatiques, y ont participé en tant qu'observateurs(trices).

C. Élection du Bureau

49. Le Conseil d'administration a élu le Bureau suivant :

Président : M. Olimjon Alijonovich Tuychiev (Ouzbékistan)

Vice-Président : M. Selim Reza (Bangladesh)

D. Ordre du jour

50. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour ci-après :
 1. Ouverture de la session :
 - a) Déclarations liminaires ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
 2. Rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2021 à novembre 2022.
 3. Rapport sur la situation administrative et financière du Centre, y compris la mobilisation des ressources pour les projets ou activités à venir.
 4. Présentation du plan stratégique du Centre.
 5. Projet de programme de travail pour 2023.
 6. Principales conclusions des débats tenus lors de la Conférence internationale sur l'innovation, le transfert de technologie et la coopération pour faire face aux changements climatiques, tenue le 6 décembre 2022.
 7. Dates et lieu de la dix-neuvième session du Conseil d'administration.
 8. Questions diverses.
 9. Adoption du rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa dix-huitième session.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
	Report on the activities of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology for the period from December 2021 to November 2022	2
	Report on the administrative and financial status of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology	3
	Draft strategic plan of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology (2023–2027)	4
	Proposed programme of work of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology for 2023	5
ESCAP/APCTT/GC/2022/1	Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa dix-huitième session	
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/APCTT/GC/2022/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.apctt.org	Information for participants	
www.apctt.org	Tentative programme	

Annexe II

Résumé de la présidence*

Principales conclusions et recommandations de la Conférence internationale sur l'innovation, le transfert de technologie et la coopération pour faire face aux changements climatiques

A. Introduction

1. La Conférence internationale a réuni 172 représentants(e)s des États membres du Conseil d'administration du Centre et d'autres États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), dont des fonctionnaires, des spécialistes internationaux et d'autres parties prenantes investis dans la gouvernance urbaine, l'innovation et les technologies liées à l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

2. Les principaux thèmes de discussion de la Conférence étaient les suivants : les applications novatrices des technologies climatiques dans les villes, les mécanismes visant à accélérer le transfert, l'adoption et la diffusion des technologies pour un développement urbain résilient aux changements climatiques et une table ronde sur le renforcement de la coopération régionale en faveur de l'adoption de technologies novatrices pour des villes résilientes aux changements climatiques.

B. Résumé des débats

3. Les participant(e)s à la Conférence ont souligné le rôle de l'innovation et de la technologie dans le renforcement de la résilience climatique des villes qui contribuaient fortement aux émissions de gaz à effet de serre. Ils (elles) ont mis en avant le besoin de partenariats et d'actions collectives de la part des gouvernements, y compris les municipalités, la société civile et les organismes de recherche, afin de surmonter les défis auxquels les villes faisaient face en raison des changements climatiques.

4. La Conférence a souligné le rôle croissant de l'adoption et de la diffusion des technologies climatiques et de leur développement par l'intermédiaire de la coopération régionale. Les technologies clés abordées lors de la Conférence étaient notamment l'énergie solaire photovoltaïque intégrée au réseau et installée sur les toits, les réseaux intelligents et les microréseaux, les systèmes de stockage d'énergie et les véhicules électriques.

5. Les pays de la région Asie-Pacifique ont démontré le potentiel des technologies novatrices dans les villes et les zones urbaines. On peut par exemple citer l'Internet des objets pour l'élimination des déchets municipaux, les prévisions météorologiques à l'aide de l'analyse des données, l'analyse des données en temps réel sur la pollution atmosphérique, les technologies des véhicules électriques, les nouvelles technologies de stockage et de gestion de l'énergie et les microréseaux et les réseaux intelligents (Inde). On peut citer d'autres exemples, parmi lesquels les installations de démonstration pour la gazéification, le biogaz, les systèmes de tri des déchets solides municipaux et la production de gaz à partir de déchets ; le système d'alerte rapide pour la préparation aux inondations (Thaïlande) ; les systèmes solaires en toiture (Inde et République islamique d'Iran).

* La version originale de la présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

6. La Conférence a mis en lumière quelques bonnes pratiques et enseignements tirés d'études de cas spécifiques. Par exemple, des campagnes communautaires avec des messages et des contenus adaptés au contexte local sont nécessaires pour populariser les systèmes solaires sur les toits.

7. Il a été suggéré qu'il existait de nombreuses possibilités de technologies clefs pour la transition vers des énergies propres et renouvelables dans les villes, mais qu'il n'existait pas de solution unique. La planification urbaine intégrée est essentielle à l'adoption des technologies nouvelles et émergentes dans les villes. Par exemple, l'intégration de l'aménagement du territoire et du développement des transports en commun peut encourager l'utilisation des transports publics et permettre aux terrains de prendre de la valeur.

8. Les pays adoptent diverses mesures et approches transversales pour relever les défis de l'urbanisation. Par exemple, la Thaïlande adopte une approche biologique, circulaire et verte pour atteindre ses objectifs dans le cadre de ses contributions déterminées au niveau national. L'Inde met en œuvre des politiques, telles que le plan d'action national pour le refroidissement, la mission « Smart Cities » et la mission « Atal Mission for Rejuvenation and Urban Transformation ».

9. Des mesures politiques favorables spécifiques au secteur ont été introduites par les pays de la région. On peut citer comme exemple les systèmes d'incitation liés à la production pour les stations de recharge des véhicules électriques (Inde) ; le financement par le capital-risque des start-up, les technologies respectueuses de l'environnement et la commercialisation des technologies développées par les laboratoires publics (Philippines) ; la tarification préférentielle de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables et les primes pour les systèmes solaires sur les toits (République islamique d'Iran) ; la loi sur la neutralité carbone de 2022 et le plan cadre national pour la neutralité carbone (République de Corée).

10. Concernant le secteur du transport durable dans les villes, la Conférence a mis en avant les bonnes stratégies et pratiques. Les exemples clefs sont notamment l'élaboration de feuilles de route sur la mobilité électrique dans les villes, la réalisation d'analyses contextuelles des villes, l'élaboration d'un cadre global pour une mobilité urbaine à faible émission de carbone, la planification urbaine intégrée, la planification de la mobilité urbaine durable et la mise au premier plan des options d'électrification des transports terrestres, entre autres.

11. Des lois appropriées sur les brevets doivent être élaborées pour contribuer au développement des industries liées aux technologies respectueuses du climat, ce qui encouragerait le transfert et la diffusion des technologies. Des politiques de soutien public devraient être adoptées pour renforcer la capacité des industries locales à innover et à se développer.

12. La collaboration et la mise en réseau avec différentes parties prenantes (telles que les municipalités, les organisations locales de la société civile, les universitaires, les chercheurs des universités locales, les départements et agences publics concernés, ainsi que les entreprises et le secteur privé) sont essentielles pour comprendre l'analyse de la situation de la ville, cerner les principaux impacts climatiques, évaluer la vulnérabilité climatique des communautés locales, planifier la résilience au climat et élaborer des plans d'action climatiques. Les mesures ascendantes en faveur du climat pourraient être plus efficaces pour relever les défis dans les villes.

13. La collaboration et les partenariats technologiques doivent être mis en place avec beaucoup de précaution en utilisant le pouvoir de convaincre, comme la confiance et les avantages mutuels pour les deux partenaires d'un accord de collaboration.

14. La coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud sont devenues des éléments clefs des discussions sur le développement mondial et sont appelées à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elles ont permis de relever des défis majeurs tels que la concentration sur les brevets, les démonstrations et le renforcement des capacités pour aborder les questions de durabilité, le cofinancement par des sources multiples en vue de résoudre les problèmes de financement et l'élimination des obstacles liés aux différences culturelles.

C. Recommandations concernant le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

15. Le Centre peut faciliter la coopération entre les pays membres afin de leur permettre d'accéder librement aux technologies disponibles dans le domaine des changements climatiques, d'élaborer des propositions en vue d'obtenir le soutien des organismes de financement et de mettre en place une collaboration technologique transfrontière pour améliorer la résilience des villes face au climat.

16. Le Centre peut renforcer la capacité des pays à promouvoir les start-up et les industries et à développer les technologies climatiques grâce à la mise en place d'un environnement favorable aux start-ups, à un financement destiné à faciliter les initiatives de commercialisation des start-up et au renforcement des capacités de ces dernières pour l'adoption des technologies.

17. Le Centre peut soutenir l'évaluation des capacités industrielles et technologiques des pays et aider à identifier leurs besoins spécifiques afin de faciliter la coopération technologique dans la région.

18. Le Centre doit apporter son soutien à l'élaboration de politiques et de stratégies et mettre en œuvre des mesures de renforcement des capacités, de partage des connaissances et d'échange d'experts axées sur la demande pour faciliter le transfert et la diffusion des technologies dans la région.

Annexe III

Projet de programme de travail pour 2023

Introduction

1. Le programme de travail du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie correspond au sous-programme 2 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sur le commerce, l'investissement et l'innovation. Les projets ci-après sont en train d'être exécutés ou sont proposés pour être exécutés en 2023.

A. **Renforcer les capacités aux fins de l'adoption de technologies novatrices pour la lutte contre la pollution atmosphérique urbaine dans certains pays de la région Asie-Pacifique**

2. Le projet est actuellement exécuté par le Centre. Il vise à aider les États membres de la CESAP à affiner les politiques et les plans d'action à l'échelle des villes afin de faciliter l'adoption de technologies novatrices visant à contrôler la pollution atmosphérique dans la région Asie-Pacifique. Le projet renforcera les capacités des fonctionnaires municipaux et des parties prenantes en améliorant la disponibilité des connaissances concernant les technologies novatrices et les bonnes pratiques, en faisant mieux comprendre les besoins et les lacunes technologiques et en renforçant la capacité à renforcer les plans d'action en vue de l'adoption de technologies novatrices visant à lutter contre la pollution de l'air dans quelques pays cibles de la région. Grâce à des évaluations et à des consultations multipartites, il pourra faciliter l'élaboration de recommandations visant à améliorer les plans d'action des villes aux fins de l'adoption de technologies novatrices. L'expérience et les résultats du projet seront partagés avec les parties prenantes d'autres États membres de la région Asie-Pacifique pour une diffusion et une adoption plus larges.

3. Le projet viendra compléter les activités d'analyse et de renforcement des capacités proposées par le Centre aux décideurs et autres parties concernées dans les États membres pour lutter contre la pollution de l'air et réduire leur impact. Il contribuera également à la lutte contre les changements climatiques et à la réalisation du développement durable. Le projet a des synergies avec la Division de l'environnement et du développement, le Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et le Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est de la CESAP. La période du projet s'étend de janvier 2022 à décembre 2023.

B. **Renforcer les capacités des États membres à soutenir l'adoption, le développement, la diffusion et le transfert des technologies novatrices et émergentes pour le développement durable**

4. Il s'agit d'un projet ordinaire soutenu par les fonds d'appui institutionnels du Centre. Le projet proposé sera financé par les contributions annuelles reçues des États membres du Conseil d'administration du Centre.

5. Conformément au plan stratégique du Centre (2023-2027), le projet visera à renforcer les capacités des décideurs dans le domaine de la technologie et de l'innovation ainsi que des principales parties prenantes des États membres de la CESAP en ce qui concerne le développement, l'adoption, la diffusion, la généralisation et le transfert de technologies émergentes et novatrices pour lutter contre les changements climatiques et atteindre les objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique.

6. Dans le cadre de ce projet, le Centre propose de mener des activités de renforcement des capacités et de coopération technologique axées sur la demande, en fonction des besoins exprimés par les États membres lors de la dix-huitième session du Conseil d'administration. Les activités seront mises en œuvre conjointement avec les chargés de liaisons du Centre dans les pays et les principales autorités centrales des États membres. Pour 2023, les États membres pourraient proposer des activités concrètes, notamment en matière de renforcement des capacités, d'analyse, d'élaboration de supports de connaissances et de facilitation de la coopération régionale, qui seront examinées lors de la dix-neuvième session du Conseil d'administration, en phase avec le plan stratégique.

7. Le projet soutiendra l'élaboration et la diffusion de produits analytiques et de supports de connaissances du Centre. Il peut s'agir du périodique en ligne *Asia-Pacific Tech Monitor*, ainsi que de documents thématiques, de publications et de supports de connaissances axés sur des sujets liés aux domaines d'intérêt.

C. Élaborer de nouveaux projets de renforcement des capacités en accord avec le plan stratégique du Centre

8. Le Centre propose d'élaborer de nouveaux projets de renforcement des capacités financés par des donateurs, sur la base des recommandations du plan stratégique (2023-2027) et des recommandations de la dix-huitième session du Conseil d'administration.

Annexe IV

**État financier du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert
de technologie pour l'année terminée le 31 décembre 2022**
(En dollars des États-Unis)

<i>Recettes</i>	
Contributions	1 214 070
Intérêts créditeurs	15 580
Recettes totales	1 229 650
<i>Moins : dépenses</i>	
	(609 824)
Solde net (déduction faite des dépenses)	619 826
Montant disponible au 1 ^{er} janvier 2022	2 628 672
Remboursement aux donateurs/transfert de fonds	–
Montant disponible au 31 décembre 2022	3 248 498

Annexe V

État financier du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie pour l'année terminée le 31 décembre 2022, par élément de projet
(En dollars des États-Unis)

	<i>Appui institutionnel (multi-donateurs)</i>	<i>Appui institutionnel financé par le Gouvernement indien</i>	<i>Appui au projet de renforcement des capacités aux fins de l'adoption de technologies novatrices pour la lutte contre la pollution atmosphérique urbaine dans certains pays de la région Asie-Pacifique</i>	<i>Total</i>
<i>Recettes</i>				
Contributions	162 583	857 127	194 360	1 214 070
Intérêts créditeurs	8 126	7 454	–	15 580
Recettes totales	170 709	864 581	194 360	1 229 650
<i>Moins : dépenses</i>				
Solde net (déduction faite des dépenses)	166 574	258 892	194 360	619 826
Montant disponible au 1 ^{er} janvier 2022	1 558 238	1 070 434	–	2 628 672
Remboursement aux donateurs/transfert de fonds	–	–	–	–
Montant disponible au 31 décembre 2022	1 724 812	1 329 326	194 360	3 248 498

Annexe VI

**Contributions en espèces versées au Centre de l'Asie et du Pacifique pour
le transfert de technologie pour les années terminées le 31 décembre 2021
et le 31 décembre 2022**
(En dollars des États-Unis)

<i>Pays/région</i>	<i>Pour l'année terminée le 31 décembre 2022</i>	<i>Pour l'année terminée le 31 décembre 2021</i>
Pays hôte		
Inde	869 373	857 127
Autres pays/zones		
Bangladesh	14 000	7 000
Chine	28 068	27 395
Indonésie	–	30 000
Iran (République islamique d')	–	–
Macao (Chine)	5 000	5 000
Malaisie	14 972	15 000
Ouzbékistan	7 000	–
Pakistan	14 694	–
Philippines	60 000	30 000
République de Corée	25 319	23 188
	–	194 360 ^a
Sri Lanka	5 000	
Thailand	15 000	15 000
Viet Nam	10 000	10 000
Total	1 068 425	1 214 070

^a Cette contribution, versée à l'appui d'un projet, a été transférée du Fonds de coopération Corée-CESAP (compte global)